

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24453493***Déposé
18-12-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0473107404

Nom(en entier) : **RIANWATTANA**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue de Merlemont 24 bte A
: 5600 Philippeville**Objet de l'acte :** OBJET

D'un procès-verbal reçu par le Notaire Florence DEMOUSTIER, à Philippeville, le 28 novembre 2024, en cours d'enregistrement, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Après délibération sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée générale a adopté à l'unanimité les **RESOLUTIONS SUIVANTES** :

1° Première résolution

a) **RAPPORT** : l'assemblée dispense le Président de donner lecture du rapport établi par l'organe d'administration exposant la justification proposée à l'objet, conformément à l'article 5 :101 du Code des sociétés et des associations, dont ses membres confirment avoir connaissance depuis plus de quinze jours.

Ce rapport sera déposé au greffe du Tribunal d'Entreprise avec une expédition du présent procès-verbal.

b) MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Afin de l'adapter à l'élargissement des activités de la société, l'assemblée décide de modifier l'objet social existant et de le remplacer par le texte suivant :

« *La société aura pour objet social et pourra agir dans la sphère des activités reprises ci-après :*

- *l'exploitation d'une station-service de distribution de tous carburants, essence, diesel, gaz, comprenant la vente et la commercialisation de tous produits pétroliers et dérivés de même que la vente de petit bois à brûler, charbon, charbon de bois à brûler, charbon, charbon de bois.*
- *la vente en gros ou au détail d'accessoires automobiles ou moto.*
- *l'exploitation d'un comptoir de ventes, boutique « shop-services », et ainsi la vente de tous produits liés directement ou indirectement à l'automobile ou à la moto, la vente de boissons, la petite restauration destinée aux usagers de la route, la vente de sapins de Noël en saison.*
- *la vente de billets de loterie et autres jeux de hasard.*
- *la société pourra également commercialiser les produits pneumatiques, pourra s'intéresser aux travaux de vulcanisation.*
- *La société pourra développer toute activité d'intermédiaire pour l'achat et la vente de véhicules automoteurs, motocyclettes, vélomoteurs neufs ou d'occasion.*
- *Elle pourra aussi s'intéresser à toute activité d'entretien de véhicules, à leur lavage ou nettoyage et effectuer toutes prestations de services et fournitures diverses de marchandises dans le cadre des réparations et entretiens de véhicules automoteurs comme les vidanges de moteurs ou boîtes, liquide de frein, liquide de refroidissement, antigel, pétrole, pétrole lampant etc...*
- *Toutes transactions ou travaux immobiliers ou fonciers, et notamment l'achat, la vente, l'échange, la construction, la réparation, la transformation, le leasing immobilier, la location et la gestion de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis ainsi que toutes opérations mobilières et notamment l'achat, la vente, la location et la gestion de tous biens meubles.*
- *Elle peut ériger ou faire ériger des immeubles ; les aménager ou faire aménager ; prendre ou donner des immeubles en location ; faire tous travaux en vue de les rendre rentables, lotir les terrains, créer la voie nécessaire ; contracter tous contrats de leasing ; prendre ou donner des droits*

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

d'emphytéose ou de superficie

- La société pourra également louer ou sous louer, acquérir des droits réels ou la pleine propriété de tout immeuble dans le but soit d'y établir son siège, un siège d'exploitation ou d'y loger son/ses dirigeants et les membres de sa/leur famille à titre de résidence principale ou secondaire.

- Le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente comprise entre 100 m² et moins de 400 m²)

- La restauration à service restreint

- Le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente comprise entre 400 m² et moins de 2500 m²)

- Le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente inférieure à 100 m²).

La société pourra aussi d'intéresser directement ou indirectement par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription ou d'achat de titres ou de toute autre manière dans toute affaire, entreprise, association ou société dont l'objet serait similaire, analogue, connexe ou simplement utile à la réalisation de son objet en Belgique et à l'étranger et même exercer au sein d'une autre société un mandat d'administrateur.

Par conséquent, elle pourra s'intéresser, par voie d'apport, de participations, de fusion, de souscription ou par tout autre mode, dans toutes sociétés ou entreprises ayant le même objet similaire ou connexe.

La société pourra faire, en général, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou de nature à en étendre ou à développer son industrie ou son commerce ».

2° Deuxième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs : - à l'administrateur, avec faculté de se substituer, aux fins d'effectuer les démarches administratives subséquentes à la présente assemblée ; - au notaire soussigné pour le dépôt du présent acte et le cas échéant pour l'établissement et le dépôt d'une version coordonnée des statuts. A ces fins, chaque mandataire pourra au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Lesdites résolutions ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

DONT PROCES VERBAL

Et, lecture faite, le comparant a signé avec Nous, Notaire.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Délivré avant enregistrement

Déposé en même temps que les présentes :

- expédition de l'acte délivrée avant enregistrement

- rapport organe de gestion